ACADÉMIE
DE GRENOBLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Rectorat de Grenoble
Division des examens et concours

NOTICE D'INFORMATION - CANDIDATS INDIVIDUELS
CAP FLEURISTE

SESSION 2026-2027

Important : dans l'académie de Grenoble, les stages ne sont pas obligatoires mais fortement recommandés

ÉPREUVE EP2 - VENTE, CONSEIL ET MISE EN VALEUR DE L'OFFRE

OBJECTIF ET CONTENU DE L'ÉPREUVE

L'épreuve vise à évaluer l'aptitude du candidat à mobiliser tout ou partie des compétences du bloc de compétences « *vendre, conseiller le client et mettre en valeur l'offre* » :

Vendre, conseiller et fidéliser
- Accueillir le client
- Identifier les besoins du client
- Argumenter et conseiller
- Proposer des services et conseiller les clients
- Conclure la vente
- Participer à l'actualisation du fichier
- Prendre en compte les réclamations courantes et les transmettre au responsable
- Participer au développement des ventes et à des opérations de publicité
- Réaliser des livraisons

Mettre en valeur l'offre
- Valoriser les végétaux et les produits ainsi que les lieux de vente
- Participer aux manifestations événementielles ou promotionnelles

L'évaluation des acquis du candidat s'effectue sur la base d'une épreuve ponctuelle (pratique et orale) qui prend appui sur une prestation de vente et sur un dossier préparé par le candidat.

1ère phase (15 min) : il s'agit d'une simulation de la prise en charge de la clientèle jusqu'à la conclusion de la vente, sous la forme d'un jeu de rôle selon les ressources mises à disposition, l'environnement de travail proposé et les compétences évaluées ou d'une transmission florale non obligatoire.

2ème phase (30 min maximum) : entretien sur la base du dossier. La commission interroge le candidat pour vérifier les compétences qui n'ont pu être évaluées dans la première phase dont la compétence « Mettre en valeur l'offre ». **La commission prendra appui sur les environnements décrits dans le dossier du candidat.**

Le candidat doit donc constituer un dossier de 10 pages maximum avec documents.

Ce dossier est obligatoire et servira de support pour la phase 2 de l'épreuve. Il sera constitué d'une documentation présentant des exemples de mise en valeur des végétaux et produits en lien avec **l'environnement commercial, économique, juridique et social**, rencontrés par le candidat lors de ses périodes de formation en entreprise.
La documentation peut être écrite, graphique et iconographique.

En cas d'absence de dossier, le candidat est informé qu'il ne pourra pas être interrogé sur la deuxième phase de l'épreuve.

Le candidat ayant échoué est autorisé à représenter, à une session ultérieure, le dossier déjà constitué, enrichi et mis à jour le cas échéant, en fonction de son expérience.

Le dossier devra être **obligatoirement déposé en ligne dans votre espace candidat**

avant le lundi 10 mai 2027 au plus tard.
Vous devrez amener un exemplaire imprimé de votre dossier le jour de l'épreuve (il sera à déposer au centre d'examen) et un exemplaire pour vous-même si vous le souhaitez.

Votre centre vous sera communiqué sur votre convocation qui vous sera envoyée à partir de la mi-Avril 2027.

ATTENTION

Étant donné le nombre croissant de candidats et le nombre de place disponibles dans les différents centres d'examens, **il est possible que vous soyez amené à passer vos épreuves dans une autre académie que celle de Grenoble.**